



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires, Aménagement et Connaissances
Unité Planification Territoriale Nord
A l'attention de Lionel Samson

A Congis-sur-Thérouanne, le 27 mars 2018

Objet : Avis sur PLU arrêté de la commune de Chalifert

Monsieur,

Suite à votre courrier nous informant du PLU arrêté de Chalifert, voici ci-dessous nos commentaires sur le dossier.

Rapport de présentation :

Les zones humides sont bien prises en compte et leurs rôles sont bien mis en avant dans le paragraphe de présentation qui leur est dédié. De même, les zones humides potentielles n'ont pas été oubliées. Néanmoins, un secteur identifié comme zone à urbaniser p.156 recoupe un secteur identifié par la DRIEE comme zone humide potentielle.

Les plans de zonage :

Dans le cadre du PPRI, les zones naturelles inondables du marais de Lesches sont bien protégées. Nous sommes satisfaits que la classe Nzhi mette en valeur ce secteur dans le PLU. Cependant certains secteurs de votre commune sont classés en zones humides potentielles par la DRIEE. La plupart sont protégées par le zonage N du PLU mais certaines concernent des espaces agricoles à urbaniser ou déjà urbanisés. Toutefois, il faudrait rappeler que ces zones humides potentielles doivent faire l'objet d'une expertise avant tout projet d'aménagement afin d'informer ou confirmer le caractère humide de la parcelle, et ceci même en zone Ua et Ub. Dans votre commune, cela concerne la zone le long de l'axe de la rue des Coulommières - allée Saint-Eloi ainsi que la zone agricole tout au sud de la commune.

Les OAP :

Les OAP ne sont pas concernées par des zones humides avérées. Cependant, les parcelles ZI3 et ZI4, classées en zones humides potentielles, sont concernées par l'OAP n°4 concernant une future zone d'activités.

Conclusion :

Sous réserve que les diagnostics zones humides soient réalisés dans les secteurs identifiés comme potentiellement humides par la DRIEE et pour lesquels des projets d'urbanisation sont mentionnés, nous émettons un avis favorable à ce projet de PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Association loi 1901 - Siren 434 436 988
Mairie de CONGIS-SUR-THEROUANNE (77440)
Tél. : 01 64 33 22 13 - Tél/Fax : 01 64 35 49 16

Fiona Lehane
Directrice

Liste des servitudes d'utilité publique

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE ET MARNE

Commune	Intitulé	Catégorie	Code	Caractéristique	Acte instituant	Gestionnaire	Coordonnées
77075 CHALIFERT	ALIGNEMENT DES VOIES nationales départementales et communales	Articles L.112-1 à L.112-7 du code de la voirie routière	EL7	Départementale n° 5 - rue Louis Pasteur	Délibérations du 03 avril 1883 - modifiée le 08 mai 1917	Conseil départemental de Seine-et-Marne	12 rue des Saint Pères- MELUN 01 64 14 77 77
77075 CHALIFERT	ALIGNEMENT DES VOIES nationales départementales et communales	Articles L.112-1 à L.112-7 du code de la voirie routière	EL7	Départementale n° 45 - Traversée de Chalifert	Délibération du 29 décembre 1877	Conseil départemental de Seine-et-Marne	12 rue des Saint Pères- MELUN 01 64 14 77 77
77075 CHALIFERT	DEFENSE CONTRE INONDATIONS ZONES SUBMERSIBLES	Article 48 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure abrogé par l'article 46 de la loi 92-3 du 31/1/1992 et par l'article 20 de la loi 95-101 du 2/2/1995	EL2	Plans des surfaces submersibles de la vallée de la Marne	Décret du 13 juillet 1994 - Abrogé par Arrêtés Préfectoraux n° DAE 1URB 96 134 du 06 janvier 1997 et 09 SEPR DDEA 605 du 27 novembre 2009	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue Georges Clemenceau -BP 596 77005 MELUN cedex 01 60 56 71 71
77075 CHALIFERT	ELECTRICITE ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES	Articles L.433-5 et 6 et L.433-8 à 10 et L.521-7, 8 et 12 du code de l'énergie et R.555-1 à R.555-52 du code de l'environnement	I4	Ligne : 225 kV - Orsonville - Villeraudé	Conventions Amiables	Réseau de Transport d'électricité -TENP -GET-EST- Section relation tiers	66 avenue Anatole France- 94781 VITRY SUR SEINE 01 45 73 36 46
77075 CHALIFERT	GAZ CANALISATIONS DISTRIBUTION ET TRANSPORT DE GAZ	Articles L.433-5 et 6 et L.433-8 à 10 et L.521-7, 8 et 12 du code de l'énergie et R.555-1 à R.555-52 du code de l'environnement	I3	Canalisation : Ø 250 - PMS 67,7 bar - Torcy - Meaux	Arrêté préfectoral 15 DCSE SERV 14 du 03 novembre 2015	Société GRTgaz	6 rue Raoul Nordling- 92270 Bois Colombes
77075 CHALIFERT	PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Articles L562-1 à L.562-9 et R. 562-1 à R.562-10 du Code l'environnement et article L.174-5 du code minier	PMI	P.P.R.I. - Vallée de la Marne	Arrêté préfectoral n° 09 SEPR DDEA 605 du 27 novembre 2009	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue Georges Clemenceau -BP 596 77005 MELUN cedex 01 60 56 71 71
77075 CHALIFERT	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Périmètre de protection de la maison natale de Louis Braille à Coupvray	Arrêté du 08 décembre 1966	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne- 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77075 CHALIFERT	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Périmètre du Gisement Archéologique du Haut-Château à Jablines	Arrêté du 13 Mars 1989	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne- 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77075 CHALIFERT	RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS TELEPHONIQUES TELEGRAPHIQUES	Articles L.45-9 et L.48 du code des postes	PT3	Câble n° 363 - 02	Arrêté préfectoral du 24 janvier 1974	France Telecom -Orange -Unité Pilotage réseau Ile de France	21 rue Navarin- 75009 PARIS
77075 CHALIFERT	SERVITUDES DE HALAGE ET MARCHEPIED	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	EL3	Rives de la Marne	Sans objet	VNF -Direction Territoriale de la Seine (DTR5)	2 Quai Grenelle- 75732 PARIS cedex 15 01 40 58 29 99
77075 CHALIFERT	VOIES FERRÉES	Articles L.2231-1 à L.2231-9 du code des transports et articles L.123-6, L.114-1 à L.114-6 et R. 123-3, R.131-1 et R.141-1 et suivants du code de la voirie routière	T1	Interconnexion TGV	Sans objet	SNCF - Direction immobilière Ile-de-France; Pôle Développement et Planification -Urbanisme	10,rue Camille Moke (CS 20012)- 93212 La Plaine Saint Denis
77075 CHALIFERT	VOIES FERRÉES	Articles L.2231-1 à L.2231-9 du code des transports et articles L.123-6, L.114-1 à L.114-6 et R. 123-3, R.131-1 et R.141-1 et suivants du code de la voirie routière	T1	Ligne SNCF - Mobilités Région Paris Est	Sans objet	SNCF - Direction immobilière Ile-de-France; Pôle Développement et Planification -Urbanisme	10,rue Camille Moke (CS 20012)- 93212 La Plaine Saint Denis

Nombre de lignes : 12